

Cabinet Vilquin et Associés

BIEN REMPLIR UN CONSTAT AUTOMOBILE

Familiarisez-vous avec le constat amiable

Le constat a été conçu pour être rempli facilement. C'est le même document qui est mis à la disposition de tous les automobilistes. Son utilisation à la suite d'un accident n'est cependant pas toujours évidente. Il est donc préférable de ne pas découvrir ce document au dernier moment.

Remplissez systématiquement un constat en cas d'accident

Le constat permet de déterminer les responsabilités de l'un ou de l'autre des conducteurs. Il est donc essentiel d'en avoir toujours un exemplaire dans le véhicule. En cas d'accident en chaîne, faites un constat avec le conducteur du véhicule qui précédait en précisant "accident en chaîne" ainsi qu'avec le conducteur qui suivait.

Remplissez correctement le constat

Le recto du constat doit être rempli sur les lieux de l'accident :

- il faut impérativement écrire avec un stylo à bille (le double sera plus lisible) ;
- le document ne doit être surchargé d'aucune rature ;
- une fois signé par les 2 parties, il ne doit pas être modifié ;
- chaque conducteur en garde un exemplaire.

1.

LIEU préciser l'endroit exacte de l'accident, rue Commune département

2. TEMOINS Leur témoignage est précieux. Indiquer clairement leur identité. S'il n'y a pas de témoin préciser "pas de témoin"
Attention : les personnes transportées ne peuvent pas être considéré comme témoin

3. Assurance : Informations à relever sur l'attestation d'assurance, la carte verte ou à défaut sur le certificat d'assurance collé sur le pare-brise (ou le garde-boue pour les 2 roues). Vérifiez que ces 2 points ont bien été remplis par le conducteur.

4. IDEM point 3 Attention : un nom ou une adresse oublié, une société d'assurance non identifiée retardent le règlement de votre sinistre

5. Véhicules: Relevez ces informations sur la carte grise.

Vérifiez bien que votre n° d'immatriculation et celui de l'autre conducteur sont indiqués correctement.

6. Signatures : Pour être valable, le constat doit être obligatoirement signé des 2 conducteurs.

Vous ne devez rien modifier après avoir signé. Votre signature vous engage aussi bien pour les informations fournies par vous que celles données par votre adversaire.

Une fois signé, le constat est incontestable et votre dossier sera traité selon ce constat, même rempli incorrectement

7. Blessés : S'il y a des blessés, même légers, n'oubliez pas de cocher la case "oui".

Si vous êtes vous-même blessé, adressez à votre assureur un certificat médical descriptif établi par un médecin

8. Circonstances : Le responsable de l'accident n'est pas celui qui coche le plus de cases.

Chacun doit indiquer le nombre de cases qu'il a coché

9. Croquis : Il doit représenter avec précision : la rue (indiquer son nom) et son axe ; les panneaux et feux de signalisation ; les repères caractéristiques (magasin, monument, numéro d'habitation...) ; la position et l'orientation des véhicules au moment du choc ; le point de choc initial (il doit être indiqué par une flèche et non par des hachures sur la partie endommagée). Si vous ne constatez pas de dégâts apparents, indiquez la mention "sous réserve".

10. Observations : Si vous avez des remarques particulières, faites-les immédiatement dans cette case. Si l'autre conducteur fait figurer une mention inexacte, indiquez-le. Si vous étiez à l'arrêt au moment du choc sans être en stationnement (à un feu rouge par exemple), ne cochez aucune des cases "circonstances" 1,2 ou 3 mais précisez-le ici.